

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

**DÉLIBÉRATION n° 2013/04/23-10**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 23 avril 2013, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

*Vu le Code de l'Education,*

*Vu le décret n° 2010-1426 du 18 novembre 2010 modifiant le décret n° 71-376 du 13 mai 1971 relatif à l'inscription des étudiants dans les universités et les établissements publics à caractère scientifique et culturel indépendants des universités et abrogeant le décret du 21 mars 1959 modifiant le début et la fin de l'année universitaire,*

*Vu la délibération du conseil d'administration en date du 17 juillet 2012 adoptant les bornes de l'année universitaire 2012/2013,*

*Vu l'avis du conseil des études et de la vie universitaire en date du 4 avril 2013 portant sur l'objet de la présente délibération,*

**DÉCIDE :**

**OBJET : Extension du bornage de l'année universitaire 2012/2013**

Le conseil d'administration approuve l'extension du bornage de l'année universitaire 2012/2013. L'année universitaire 2012/2013 est ainsi prolongée jusqu'au 30 septembre 2013.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité, moins deux abstentions.**

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 23 avril 2013

  
Yvon BERLAND  
Président de l'Université d'Aix-Marseille

